

1. Commande publique  
1.1 marchés publics

N° 83 -2024

**DECISION DU MAIRE**

**Signature d'une convention avec l'artiste plasticienne Justine Lemaire dans le cadre de l'animation Vacances au musée du 22 avril 2024 au 26 avril 2024.**

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER,  
Vu l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,  
Vu l'article R. 2122-3 du Code de la Commande publique,  
Vu l'article L.2122-22 du Code des collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal n°101 en date du 14 décembre 2022, portant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics,  
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième Maire-adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

Considérant que le musée doit répondre aux exigences des musées de France : être un acteur au service du développement des publics et de la démocratisation culturelle ; Dans ce cadre, la Municipalité fait appel à des intervenants qualifiés dans le domaine culturel afin qu'ils puissent proposer et mener des ateliers de pratique artistique.

**DECIDE** de signer une convention avec l'artiste plasticien Justine Lemaire, domiciliée au 1 bis chemin de fine mare 27500 à Toutainville, pour l'animation d'ateliers de pratique artistique au musée Alfred-Canel, dans le cadre de la programmation « Les vacances au musée », du 22 avril 2024 au 26 avril 2024. Les ateliers s'inscrivent dans les animations de médiation proposées en lien avec l'exposition temporaire : Adolphe Binet *Les dernières lueurs*. Les ateliers tarifés sont destinés aux enfants à partir de 3 ans et aux adultes.

Pour la somme de 520 € (cinq-cents vingt euros), comprenant la préparation et l'intervention artistique, en cas d'annulation faute de réservations (moins de cinq réservations) la somme correspondant aux séances annulés sera déduite du montant de la facture :50€ (cinquante euros) par séance.

Non assujetti à la T.V.A.

Fait à Pont-Audemer, le 16 avril 2024

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine



Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20240416-dec\_0083\_2024-AU  
Date de télétransmission : 26/04/2024  
Date de réception préfecture : 26/04/2024

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## CONVENTION

Entre les soussignés :

D'une part,

**Artiste Peintre aux ateliers de la Cour  
Justine Lemaire  
1(bis) chemin de fine mare  
27500 Toutainville  
Ci-après dénommée « Intervenante »**

Et

D'autre part,

**Ville de PONT AUDEMER**

BP 429

27504 PONT AUDEMER CEDEX

Représenté par M. Alexis DARMOIS en qualité de Maire, dûment habilité à signer la présente convention, d'après la décision du Maire n° 83- 2024.

Ci-après dénommée « Organisateur »

Article 1<sup>er</sup> : Objet

Dans le cadre de la manifestation « Les vacances au musée » au musée Alfred-Canel, Justine Lemaire, intervenante, viendra animer des ateliers de pratique artistique tarifés qui se dérouleront du lundi 22 avril 2024 au vendredi 26 avril 2024 en lien avec l'exposition temporaire *Les dernières lueurs* de Adolphe Binet.

Article 2 : Obligations de l'intervenante

L'intervenante s'engage à animer des ateliers de pratique artistique selon le programme suivant :

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20240416-dec\_0083\_2024-AU  
Date de télétransmission : 26/04/2024  
Date de réception préfecture : 26/04/2024

Lundi 22 avril 2024 : 10h30 - 11h45 : 3 à 5 ans (avec les parents)  
Mardi 23 avril 2024 : 10h - 11h45 : 6 à 12 ans  
Mercredi 24 avril 2024 : 10h30 - 11h45 : 3 à 5 ans (avec les parents)  
Jeudi 25 avril 2024 : 10h - 11h45 : 6 à 12 ans  
Vendredi 26 avril 2024 : 10h - 12h : à partir de 7 et adultes

. Lundi 22 avril 2024 : 10h30 – 11h45 : 3 à 5 ans

« Lumières sur l'eau »

Les enfants apprendront à construire un reflet du soleil dans l'eau en fragmentant la touche grâce à des techniques mixtes.

Représentation d'un soleil iridescent grâce à une forme préalablement découpée dans une éponge

Préparation de grandes zones d'eau grâce à des aplats réalisés à la gouache et dont les enfants prépareront la couleur.

Fragmentation de la lumière du soleil sur ces aplats grâce aux pastels secs. Le but de cet atelier est d'apprendre aux enfants à décomposer le spectre lumineux du soleil en différentes couleurs saturées

Mardi 23 avril 2024 : 10h 11h45 : 6 à 12 ans

« Fragmentation animalière »

Les enfants choisiront parmi un certain nombre de modèles photographiques que je proposerai un ou des animaux de notre quotidien (chien, chat, chevaux, vaches, animaux de la bassecour...)

Ces sujets animaliers seront soumis à de fortes intensités lumineuses.

Les enfants apprendront, grâce à la peinture à l'huile et aux pinceaux rigides, à relier par la couleur les parties à l'ombre des animaux ainsi que celles de leurs ombres projetées au sol. Ils apprendront également à monter en matière et à travailler dans le frais.

Mercredi 24 avril 2024 : 10h30 – 11h45 : 3 à 5 ans

« Les reliefs colorés »

Les enfants apprendront à restituer des sensations des reliefs escarpés grâce à la couleur : j'aurais préalablement encollé sur du papier résistant des images en noir et blanc de la falaise d'Etretat.

Grâce aux pastels à l'huile, ils apprendront à colorer les surfaces tout en fragmentant la touche, et en suivant le sens des reliefs et des reflets dans l'eau pour poser leurs couleurs.

Jeudi 25 avril 2024 : 10h 11h45 : 6 à 12 ans

« Les tâches dans le ciel »

Les enfants apprendront à travailler sur un papier qu'ils auront eu même préparé : dans un premier temps, ils poseront une couleur terre de sienne brûlée à l'acrylique, très diluée en lavis, sur un papier blanc.

Dans un second temps, ils apprendront à poser un ciel et des nuages tout en conservant quelques parties de leur fond intact.

Ils travailleront avec des techniques mixtes : de la peinture à l'huile diluable à l'eau pour travailler leurs zones de ciels et de nuages, et des pastels à l'huile pour reprendre quelques formes. Le but de l'exercice est d'envisager le poids d'un nuage par la couleur, et de les traiter par tâches.

Vendredi 26 avril 2024 : 10h à 12h : à partir de 7 ans et adultes

« Etudes dans le jardin »

Le groupe apprendra à réaliser une planche d'étude : les participants disposeront d'un support teinté carton au format A3 sur lequel ils devront organiser plusieurs études colorées d'éléments présents dans le jardin. Je fournirai les photos de références de ces différents éléments. Le but de l'atelier est d'apprendre à organiser une petite planche d'étude pour la rendre lisible et attractive, ainsi que d'apprendre à monter considérablement en couleurs. Ces planches seront

réalisées grâce aux pastels à l'huile ainsi qu'à la peinture à l'huile diluable à l'eau. Des lettrages seront incorporés à ces études pour rendre l'ensemble dynamique

L'intervenant s'engage à nettoyer le matériel utilisé et à ranger la salle après les ateliers.

#### Article 3 : Obligations de l'organisateur

L'organisateur s'engage à gérer les réservations des participants et à communiquer sur l'évènement.

L'organisateur s'engage à mettre à la disposition de l'intervenante une salle du musée en RDC et le matériel nécessaire aux ateliers.

Il attribuera une rémunération pour la prestation.

#### Article 4 : Engagement financier

La ville de Pont-Audemer versera à l'intervenante Justine Lemaire, sur la présentation d'une facture déposée sur le portail CHORUS PRO, la somme de 520 € (cinq cent vingt euros), comprenant la conception du projet et les interventions artistiques. Le paiement sera effectué par mandat administratif par la ville de Pont-Audemer.

#### Article 5 : Responsabilités

Les enfants mineurs, accompagnés de leurs parents, sont sous la responsabilité de ces derniers. L'organisateur est tenu responsable de tout dommage causé par une éventuelle avarie ou panne des locaux et matériels mis à disposition de l'intervenante sous réserve que ces derniers n'aient pas fait l'objet d'une utilisation interdite ou contraire à leur destination ou à leurs limites techniques.

#### Article 6 : Clauses résolutoires

La présente convention se trouverait reportée ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence (article 1148 du code civil et dans les cas de crises sanitaires dues à une pandémie.

En cas d'annulation d'une ou plusieurs séances par faute de réservations (moins de cinq réservations), la somme correspondant aux séances annulées sera déduite du montant de la facture : 50 € (cinquante euros) par séance. L'organisateur s'engage alors de prévenir l'intervenante au moins 24h avant le début de l'animation.

Chaque partie peut mettre fin à la présente convention en cas de non-respect par l'autre partie de l'une des clauses ci-dessus énoncées, si, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, la partie en cause n'a pas pris les mesures appropriées pour y remédier.

La présente convention peut être résiliée avant son terme, si les parties sont d'accord. Cette résiliation amiable est signifiée par échange réciproque de lettres recommandées entre les parties.

Cette convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Pont-Audemer, le 16 Avril 2024

L'intervenante,  
Justine Lemaire



L'organisateur

Pour le Maire et par délégation



Le 3eme Adjoint  
Julien TIMON  
En charge de la culture, du  
patrimoine, du tourisme et de  
l'animation

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20240416-dec\_0083\_2024-AU  
Date de télétransmission : 26/04/2024  
Date de réception préfecture : 26/04/2024